



## Module 1. Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés

### CITOYEN OU RÉSIDENT

### GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

**DURÉE : 30 MINUTES**

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :** Introduire le document de la Charte canadienne des droits et libertés.



### Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer
- **Vidéo YouTube** — Vidéo à visionner en ligne

**Préalable :** Aucun

**Notes :** Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

**Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :**

Niveau	Programme-cadre	Domaines
5 <sup>e</sup> année	Études sociales;	B. Communauté et environnement : L'action gouvernementale et citoyenne.
6 <sup>e</sup> année	Études sociales;	A. Patrimoine et identité : L'expérience canadienne hier et aujourd'hui.
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	Programme d'appui aux nouveaux arrivants, de la 1 <sup>ère</sup> à la 8 <sup>e</sup> année (2010)	A. Initiation à la société canadienne (Études sociales).

## A. Glossaire des termes liés à la Charte

---

1. Inviter les élèves à lire le glossaire de la **section A** de la **Fiche de l'élève**.

## B. Comprendre la Charte canadienne

---

### B.1. La Charte, qu'est-ce que c'est ?

1. Écrire : « Charte canadienne des droits et libertés » au tableau et demander aux élèves s'ils ont déjà entendu parler de ce document et s'ils connaissent le but de ce document.
2. À la suite de la discussion, inviter les élèves à lire la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.
3. Guider les élèves dans la lecture des définitions de « citoyen canadien » et de « résident permanent » et s'assurer que les élèves comprennent bien les définitions et leurs différences.
4. Regarder la vidéo « Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés :



#### Vidéo à découvrir

Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés :

<https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI&fmt=22>

Source : [CliquezJustice.ca](http://CliquezJustice.ca)

5. Animer une discussion au sujet d'expériences personnelles.



### Pistes de discussion

- Est-ce que certains élèves sont nés à l'extérieur du Canada? Connais-tu des personnes de ton entourage (p. ex., des amis ou de la famille étendue) qui sont nées à l'extérieur du Canada?
- 



### Modalité d'évaluation

La communication orale informelle peut-être évaluée pendant la discussion de groupe.

---

## B.2. Explorer la Charte canadienne

1. En groupe, inviter les élèves à lire le tableau de la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.
2. Expliquer aux élèves que la colonne de gauche du tableau énumère les différentes catégories de droits protégés par la Charte. La colonne de droite donne des exemples de ces droits.
3. Inviter les élèves à explorer le document de la Charte canadienne en ligne à partir du lien suivant : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/index.html>



### Pistes de recherche

Vous pouvez inviter les élèves à chercher quels articles de la Charte :

- s'appliquent uniquement aux citoyens canadiens (articles 3,6(1) et 23)
  - s'appliquent uniquement aux résidents permanents (article 6(2))
  - s'appliquent à tous (Libellé « chacun »).
- 

## C. Vrai ou faux

---

1. En groupe, faire l'activité de vrai ou faux afin de vérifier la compréhension de l'élève.



### Pistes de différenciation pédagogique

Visionner à nouveau la vidéo : « Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés » avant de commencer l'activité.

<https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI&fmt=22>

---



### Corrigé C.1.

- **C.1. La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution canadienne**
  - **Vrai**, la Charte fait partie de la constitution canadienne. Elle forme la première partie de la Loi constitutionnelle de 1982.



### Corrigé C.2.

- **C.2. Le droit de vote est un droit réservé aux citoyennes et citoyens canadiens.**
  - **Vrai**, l'article 3 de la Charte mentionne : « Tout citoyen canadien a le droit de vote... ». Ceci confirme que le droit de vote est réservé aux citoyennes et citoyens canadiens.



### Corrigé C.3.

- **C.3. Les libertés fondamentales protégées par la Charte incluent le droit d'être présumé innocent**
  - **Faux**, les libertés fondamentales incluent notamment la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de presse. Le droit d'être présumé innocent est une garantie juridique protégée par l'article 11d de la Charte.



### Corrigé C.4.

- **C.4. Seulement l'anglais est une langue officielle au Canada**
  - **Faux**, le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada – Article 16(1) de la Charte.



### Corrigé C.5.

- **C.5. L'article 7 de la Charte mentionne que chacun a droit à la vie, la liberté et à la sécurité de sa personne**
  - **Vrai**, l'article 7 de la Charte garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de chacun. Cet article empêche l'État de te priver de liberté de porter atteinte à ta vie ou à ta sécurité, sauf lorsque des circonstances graves sont en jeu. Par exemple, l'État peut te priver de liberté en te mettant en prison, si tu commets un crime.

## D. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :  
**[CliquezJustice.ca](http://www.cliquezjustice.ca)**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :  
[www.cliquezjustice.ca/glossaire](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

**CliquezJustice.ca**, « Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés ». En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bNMz6SV85aI>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajefo** Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario